

# Communiqué phytosanitaire

n° 37 du 25.10.2023

## SOMMAIRE

### Général

- Analyse de sol
- Déficit hydrique

### Arboriculture

- Tavelure - réduction de l'inoculum
- Feu bactérien
- Chancre bactérien sur les fruits à noyau

### Viticulture

- Bail à ferme agricole
- Cours reconversion Bio Suisse/Demeter

## GÉNÉRAL

### ANALYSE DE SOL

Pensez à vérifier la validité de vos analyses de sol. Celles-ci doivent être renouvelées à intervalles de max. 10 ans dans le cadre des PER ou du Certificat Vitiswiss. Les analyses réalisées avant l'automne 2013 doivent donc être renouvelées.

Les prélèvements peuvent être réalisés dès l'arrêt de croissance de la culture et durant toute la période du repos végétatif. L'analyse de base doit être faite préalablement à chaque défoncement (reconstitution ou création de vigne/verger). Elle sert à déterminer la fumure de fond, le choix du porte-greffe, etc. L'analyse périodique renseigne sur la fertilité des parcelles en production. Elle doit être renouvelée au moins tous les 10 ans, voire tous les 4 à 6 ans en cas de déséquilibre constaté, de carences ou d'autres troubles de la nutrition.

Pour effectuer le prélèvement de terre, le Service de l'agriculture met des tarières à disposition des arboriculteurs/viticulteurs qui en font la demande. Nous fournissons également la notice de prélèvement et les sachets. Les [laboratoires d'analyses reconnus pour les analyses liées aux PER pour la période de culture 2023/2024](#) sont les suivants :

- Sol Conseil, Gland
- Labor Ins AG Kerzers, Kerzers
- Hepia Genève, Jussy
- HAFL, Zollikon
- Arenenberg, Salenstein
- Labor für Boden- und Umweltanalytik Ibu, Thun
- BodenLabor JardinSuisse, Aarau

### DÉFICIT HYDRIQUE

Si le déficit hydrique de 2023 n'est de loin pas autant marqué que l'année passée, il s'est creusé en cette fin de saison dû aux températures importantes de cet automne, couplées à la faible pluviométrie et à l'intensification du régime de foehn. Selon les secteurs et les pratiques d'arrosages, les sols peuvent être secs jusqu'à une grande profondeur, non seulement dans le vignoble mais aussi dans les vergers. Le froid pénètre plus facilement dans les sols secs et le risque de gel d'hiver « en profondeur » est donc accentué par cette situation.

Nous vous conseillons d'arroser les vignes et les vergers récoltés avant la mise hors gel des conduites d'irrigation, en particulier celles et ceux situés sur sols très graveleux ou très sablonneux. Cet apport contribuera également à reconstituer une partie, voire la totalité de la réserve d'eau du sol.



## ARBORICULTURE

### TAVELURE - RÉDUCTION DE L'INOCULUM

Ce champignon se conserve pendant l'hiver dans les feuilles mortes au sol. Le ramassage des feuilles tombées au sol, y compris sur la ligne d'arbres, et leur broyage permettent d'accélérer leur décomposition par les microorganismes du sol et ainsi de diminuer l'inoculum.

En verger à forte pression, un traitement à l'urée peut être effectué au premier tiers de la chute des feuilles en ciblant le feuillage et/ou au printemps au sol juste avant le débourrement. Cet apport d'azote doit alors être pris en compte dans le plan de fumure.

### FEU BACTÉRIEN

La surveillance et la lutte contre le feu bactérien doivent se poursuivre après la récolte. L'objectif ultime est l'absence de chancres dans les vergers avant la prochaine floraison.

Il existe deux contrôles qui permettent d'identifier assez facilement des arbres infectés et donc la présence de chancres. **Sur pommier, il s'agit du contrôle de l'infestation du porte-greffe en automne. Cela se traduit par un rougissement précoce de tout le feuillage.** Une fois le rougissement détecté, vérifier la présence de chancres sur le tronc. Les arbres présentant ces deux symptômes sont entièrement infestés et doivent être arrachés, dessouchés et éliminés par incinération.

**Sur poirier, les momies de fruits et les feuilles qui restent sur les arbres en hiver sont un signe quasi infallible d'une attaque de feu bactérien.** Il faut vérifier que la branche ne soit pas cassée et, si ce n'est pas le cas, marquer l'arbre et enlever la partie atteinte, plus 40 à 50 cm. Ces déchets doivent être incinérés. Comme ce contrôle n'est effectué qu'après la chute des feuilles, les parcelles de poiriers à risque ne doivent être taillées qu'après avoir effectué ce contrôle hivernal.

**Il est essentiel de rester vigilant également en dehors de ces contrôles.** C'est justement lors des travaux de taille que l'on peut remarquer des chancres du feu bactérien (sur les branches, le tronc, le porte-greffe). Les parties touchées ou les arbres entièrement infestés doivent être éliminés comme décrit ci-dessus.

Pendant la taille dans les parcelles à risque, les mesures d'hygiène suivantes doivent **impérativement être respectées** :

- Tailler seulement par des températures inférieures à 10°C.
- Après chaque ligne ou au moins après chaque quartier variétal, désinfecter le matériel de taille. En cas de suspicion d'avoir taillé dans un chancre, passer immédiatement le matériel de taille sous la flamme.
- Après les travaux de taille, désinfecter les outils avec un produit spécifique, en respectant les temps d'immersion. Le matériel de taille peut également être immergé durant une minute dans de l'eau à plus de 70°C.

Pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène et les précautions à prendre dans les vergers contaminés, vous pouvez consulter le document [Agroscope Transfer N° 97](#).



## CHANCRE BACTÉRIEN SUR LES FRUITS À NOYAU

Plusieurs espèces de bactéries *Pseudomonas* peuvent causer des dégâts, mais *P. syringae* pv. *syringae* est la plus fréquente. Elles sont présentes sur toutes les espèces d'arbres à noyau. Comme la lutte directe est très difficile, il s'agit de prévenir les infections par des mesures prophylactiques :

- Tailler avant la fleur (ou juste après la récolte) et exclusivement par temps sec. Recouvrir les plaies importantes d'un mastic à cicatriser.
- Appliquer un badigeon blanc sur les troncs et la base des branches principales en automne avant les premières gelées, surtout sur les nouvelles plantations et jeunes vergers avec une forte pression (protection des fissures dues au gel).
- Couper les parties atteintes au printemps jusqu'au bois sain et les éliminer par incinération.
- Fournir une alimentation équilibrée notamment en calcium.
- Uniquement sur cerisiers : appliquer 1 à 2 traitements avec du cuivre lors de la chute des feuilles dans des vergers à risque (effet partiel). Respecter l'apport maximal de 4 kg par ha et par an.

**Ceci est la dernière édition du communiqué phytosanitaire en Arboriculture pour l'année 2023.**

## VITICULTURE

### BAIL À FERME AGRICOLE

Si vous devez reconduire ou conclure un contrat de bail à ferme, nous vous recommandons la forme écrite. Un contrat type est disponible sous le lien suivant dans la rubrique « Contrats et statuts à l'usage du monde agricole » : [Formulaires - - vs.ch](https://www.vs.ch/formulaires).

### COURS OBLIGATOIRES À LA RECONVERSION BIO SUISSE/DEMETER

#### Reconversion Bio Suisse

Les personnes qui reconvertissent leur exploitation ou qui souhaitent reprendre une exploitation Bio Suisse (Bourgeon) doivent suivre cinq jours de cours dont deux obligatoires avant la fin de la reconversion.

Les 2 jours de formations obligatoires 2023/2024 auront lieu les :

- **21.11.2023** ou **30.01.2024** à Puidoux - Cours de base pour la reconversion biologique - 1<sup>er</sup> jour obligatoire (général)
- **05.03.2024** région Chablais - Cours pour la reconversion biologique - 2<sup>ème</sup> jour obligatoire (viticulture)

Informations et inscriptions aux cours à <https://www.prometerre.ch/formations>.

Pour les trois autres jours de cours, il est possible de choisir parmi les différentes offres/formations/voyages proposés par le FiBL, groupes d'intérêts initiés par Bio Suisse, Demeter...

#### Reconversion Demeter

Pour la certification Demeter, 5 jours de formation sont obligatoires pour les domaines en reconversion. Par la suite, les responsables d'exploitations doivent participer à 2 journées de formation continue par an sur la biodynamie.

Les 5 jours de formations 2024 auront lieu les :

- 11 janvier 2024 à Marcellin (VD)
- 12 janvier 2024 à Marcellin (VD)
- 22 février 2024 à Montezillon (NE)
- 23 février 2024 à Montezillon (NE)
- 18 octobre 2024 à Montezillon (NE)

Les inscriptions pour la formation 2024 sont à rendre **d'ici au 31 novembre 2023**.

Informations et inscriptions: [Microsoft Word - Programme Introduction à la Biodynamie 23 24.docx \(demeter.ch\)](#).



## Offres de formation

Les différents cours de formation continue en agriculture biologique et biodynamique peuvent être consultés sur les sites suivants :

BioActualités	<a href="http://bioactualites.ch">Agenda - Formation (bioactualites.ch)</a>
FIBL	<a href="#">FiBL - Agenda</a>
Proconseil	<a href="http://prometerre.ch">Prométerre (prometerre.ch)</a>
Demeter	<a href="#">Formations &amp; cours en agriculture biodynamique - Demeter</a>
Association Romande de Biodynamie (ARB)	<a href="http://arbdyn.ch">Association Romande de Biodynamie - Formations (arbdyn.ch)</a>

Ces cours sont ouverts à toute personne intéressée par les méthodes de production biologique, qu'elle soit ou non en reconversion.

Service cantonal de l'agriculture

